

## CONCOMBRES

REGLEMENT CEE N° 1677/88 (JOCE du 16.06.88)

Dispositions	Catégories		
	EXTRA	I	II
Valeur commerciale	Qualité supérieure	Bonne qualité	Qualité marchande
<b>I - CARACTERISTIQUES MINIMALES</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- entiers</li> <li>- d'aspect frais et sains</li> <li>- fermes</li> <li>- propres</li> <li>- pratiquement exempts de parasites et de leurs dégâts</li> <li>- sans goût amer</li> <li>- exempts d'humidité anormale</li> <li>- exempts d'odeur ou saveur étrangères</li> <li>- nécessité d'avoir un développement suffisant avec des graines tendres</li> </ul>		
<b>II - CARACTERISTIQUES QUALITATIVES</b>			
. développement	- typique de la variété	- développement suffisant	- défaut admis (1/3 de la surface)
. coloration	- bien développés	- léger défaut	- <b>concombres légèrement recourbés</b> (hauteur maxi de l'arc 20 mm pour 10 cm)
. forme	- typique de la variété	- assez bien formés et droits (hauteur maxi de l'arc 10 mm pour 10 cm)	- <b>concombres recourbés</b> (hauteur maxi de l'arc > à 20 mm)
. défauts	- bien formés et droits (hauteur maxi de l'arc 10 mm pour 10 cm)	- légère déformation non due au développement des graines	- déformations non dues au développement avancé des graines
	- exempts	- légers défauts d'épiderme cicatrisés	- crevasses cicatrisées
			- légers dommages de frottements
			- les concombres recourbés ne doivent pas présenter d'autre défaut que celui de la coloration
<b>III - CALIBRAGE</b>			
	Obligatoire	Obligatoire	Facultatif
Concombres "plein air" Concombres "sous abri" Homogénéité	Poids mini : 180 g Poids mini : 250 g Longueur mini : <b>25 cm</b> (de 250 à 500 g) ; <b>30 cm</b> (plus de 500 g) <b>100 g</b> lorsque le plus petit pèse entre 180 et 400 g <b>150 g</b> lorsque le plus petit pèse au moins 400 g		
<b>IV - TOLERANCES (en nombre)</b>			
. Qualité	5 %	10 %	10 % (2 % ayant un goût amer à une partie terminale)
. Calibre	10 %	10 %	10 %
<b>V - EMBALLAGE ET PRESENTATION</b>			
. Homogénéité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- origine</li> <li>- variété ou type</li> <li>- qualité</li> <li>- calibre</li> </ul>		
. Conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- protection convenable du produit</li> <li>- matériaux et papiers neufs et non nocifs</li> <li>- colis exempts de corps étrangers</li> </ul>		
<b>VI - MARQUAGE</b>			
. Identification	Oui	Oui	Oui
. Nature du produit	Oui, si non visible de l'extérieur et éventuellement type (abri-serre)		
. Origine	Oui	Oui	Oui
. Catégorie	Oui, suivie le cas échéant, de la mention "recourbés"		
. Calibre	Oui	Oui	Facultatif
. Nombre de pièces	Facultatif	Facultatif	Facultatif